



Wallonie

THIMISTER-CLERMONT

## Administration communale

Centre 2 - 4890 THIMISTER-CLERMONT

☎ (087) 44.65.16

Fax (087) 44.55.77

Belfius : BE27 091-0004506-73



Cavalier Fonck

[www.thimister-clermont.be](http://www.thimister-clermont.be)

### URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Le demandeur est **Monsieur THIMISTER Benoit** demeurant à 4890 Thimister-Clermont, Quoidbach 4.

Le terrain concerné est situé à 4890 THIMISTER-CLERMONT, **Quoidbach, 4**, cadastré Division 2, section B n°162C, 162B, 160A, 161, 165C

Le projet consiste en la **régularisation de la situation existante d'une entreprise de construction et de polissage de béton** et présente les caractéristiques suivantes

Enquête publique réalisée en application de l'art. D.IV.40.: Dérogation au plan de secteur - demande non agricole en zone agricole

La régularisation de la situation existante d'une entreprise de construction et de polissage de béton :

- Ajout d'une travée au hangar existant portant la longueur du bâtiment à 20.64m

- Ajout de deux auvents

- Ajout de loges de stockage

- Ajout d'une aire de stockage et de manœuvre en partie bétonnée et en partie empierrée.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.

- les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h30 ;

- un jour ouvrable de 16h30 jusqu'à 20 heures ;

- un samedi matin

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'Urbanisme (087/44 65 16, [urbanisme@thimister-clermont.be](mailto:urbanisme@thimister-clermont.be)).

**L'enquête publique est ouverte le 29/10/2021 et clôturée le 12/11/2021**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER

- par télécopie au numéro : 087/44 55 77

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@thimister-clermont.be](mailto:urbanisme@thimister-clermont.be)

- remises au service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique mentionnera la référence du dossier D.IV.4-2021/073.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service de l'Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT, **le 12/11/2021**, de 11h à 12h.

Les personnes chargées de donner des explications sur le projet sont les employées du service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.  
Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,  
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,  
C. DI ANTONIO